27e ANNÉE (3e SÉRIE) Nº 3 9463 19 JANVIER 1905

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

1° Consultations

Q. — L'*Ami* voudrait-il nous parler du dernier volume de Fonsegrive, *Le Fils de l'Esprit ?* Un prêtre aurait-il quelque intérêt à le lire ?

R. — Ce livre doit être lu par tous ceux qui déplorent la situation actuelle. C'est une critique parfois aiguë de l'esprit bourgeois politique, de l'esprit bourgeois religieux, surtout de l'esprit bourgeois social. Presque tout y paraîtra paradoxal et risqué, et presque tout y est juste. Nous sommes à une époque de transformation extraordinaire. Tout change, tout s'oriente vers des régions nouvelles ; l'opinion, comme une aiguille aimantée, se tourne vers un pôle social obstiné, mal exploré encore ; tout se renouvelle, excepté l'esprit bourgeois, et un peu l'esprit ecclésiastique. Voilà ce qui ressort de ce remarquable ouvrage de M. Yves Le Querdec, ouvrage d'explorateur politique et social qui nous montre des horizons ignorés de beaucoup, des méthodes neuves, des moissons blanchissantes qui appellent des ouvriers — et qui se ferme sur une page où rayonne l'espérance [1].

I. — Le héros de ce roman social, Norbert de Péchanval, est docteur en droit, auditeur libre des cours de l'Institut Agronomique, passionné pour les conférences de Marc Sangnier dont il est le disciple et l'ami ; et son père, de noblesse toute récente, est un grand propriétaire terrien.

Durant ses vacances de rhétorique il a rencontré M. l'abbé X..., curé de Saint-Julien, dont les *Lettres d'un Curé de campagne* ont fait quelque bruit, et retenu de lui ces enseignements :

Mon cher enfant, les trois quarts de ceux qui se disent chrétiens, catholiques, ne sont que des païens inconscients. Ils se croient nés pour commander, sans avoir acheté par des services le droit au commandement. Les hommes ont pour but de vivre divinement par la grâce suprême de Dieu, de s'entr'aider et de se servir ; s'il y en a qui commandent, ce n'est pas pour eux, mais uniquement pour les autres... Quiconque pense autrement n'est pas un chrétien ; et il ne l'est pas davantage celui qui, dans les droits qu'il s'attribue, trouve l'origine de grands devoirs qu'il s'impose : aux yeux du christianisme, c'est exactement le contraire, c'est du devoir d'aider nos frères que peuvent naître des droits... Ah ! si nous étions chrétiens ! si nous n'étions pas si orgueilleux !...

Ces paroles lui sont demeurées gravées dans la mémoire de l'esprit. Depuis il a fait son année de caserne, il a vu le peuple de près et il a pu comparer l'âme populaire avec l'âme bourgeoise. Parmi ceux de son monde il a connu de vrais chrétiens, une jeunesse qui « se recherchait, s'associait, s'agitait, s'assemblait, dépensait des trésors de bonne volonté, de talent et d'éloquence, et n'arrivait pas à trouver sa voie. » Et ceux-là, c'étaient l'exception ; le reste, « natures élégantes, menues, incomplètes, rétrécies, fleurs d'âme presque sans parfum et incapables de supporter les intempéries. » Au contraire, à la caserne « il voyait les hommes du peuple, uniquement préoccupés de leur vie à organiser, de leur pain à gagner, de leur famille à fonder ; ceux-ci savaient que faire et ils savaient comment faire. » Les vices étaient les mêmes, plus grossiers ici, là plus raffinés. D'une part, des hommes pleins d'élan et de vie, avec des préventions décidées contre la supériorité qui veut s'imposer ; de l'autre, des natures veules, faisant le bien sans but, sans âme, par acquit de conscience, ou des inutiles. Alors il se sent porté vers le peuple, il se sent parfois peuple lui-même en dépit de sa particule dont il fait bon marché.

Depuis, Jacques Voisin, un publiciste-philosophe, son maître, l'a poussé dans le mouvement catholique. Il veut faire quelque chose, travailler pour sa part à « sauver la France ». Mais comment la sauver ? Comment d'ailleurs et par quoi est-elle perdue ? Grave question qu'il se pose et qu'il voudrait résoudre avant de choisir une profession et de s'orienter dans la vie.

Une des dernières lettres du curé de Saint-

[1] *Le Fils de l'Esprit,* roman social, par Yves Le Querdec. — Un vol. in-12 de 610 pages, 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre, 1905.

Julien, devenu curé-doyen de Saint-Maximin, datée de quelques semaines avant sa mort, l'a frappé :

C'est par en bas et non par en haut qu'il faut refaire la France, si vraiment elle a besoin d'être refaite, et il n'est pas douteux qu'elle en a besoin, quoique d'une toute autre façon que ne le croient ceux qui y pensent le plus. Il faut refaire la mentalité des croyants autant que celle des non-croyants ; il faut refaire celle-ci pour qu'elle soit apte à reconquérir la foi ; il faut refaire celle-là pour qu'elle ne perde pas la foi. Si les mêmes habitudes d'esprit persistent parmi les croyants, leur christianisme paraît infailliblement appelé à disparaître, ils subiront la crise qu'ont subie leurs compatriotes, et ils n'échapperont pas davantage à ses conséquences. La raison en est que la foi surnaturelle se greffe sur les habitudes naturelles de l'esprit ; quand ces habitudes viennent à changer, il faut changer non pas certes la greffe elle-même, mais le *mode d'insertion* de la greffe sur la nature.

Une réunion publique achève de le dérouter. Tivoux le représentant autorisé des « vieux cadres catholiques », Mabit avec ses idées bonapartistes et autoritaires, Tassier le jeune républicain catholique, Dombrée le néophyte ardent, Coppée le poète des humbles, tour à tour exposent leur programme, agissent, par leur éloquence diverse, sur la foule qui les écoute et qui applaudit surtout les théories césariennes. Cette assemblée de six mille honnêtes gens n'avait pas de doctrine, elle était « dénuée non pas certes de courage et de dévouement, mais de ces silencieuses et austères vertus civiques sans lesquelles, dans un pays de suffrage universel, on ne peut espérer réaliser aucune réforme; destinée par conséquent à être broyée par ses ennemis ou embrigadée par un despote. »

Alors les conseils du curé de Saint-Julien lui reviennent de nouveau en pensée :

« C'est la mentalité même, c'est l'esprit qu'il faut changer. Les chrétiens ne sont pas des fils de la matière, des organes de forces brutes : ils doivent être des fils de l'Esprit. »

Comment « se donner des frères », comment changer la mentalité d'un pays, sinon en s'adressant déjà aux individus ? En conquérant d'abord quelques adeptes par un apostolat d'homme à homme, par l'exemple, par des services rendus, le bien gagnera peu à peu la société, comme un baume actif qui s'échappe d'un appartement dans toute la maison. Sa voie est donc toute trouvée. Son père lui cèdera un de ses domaines, et il vivra à la campagne parmi les paysans, cultivant ses terres d'une manière intelligente, d'après la méthode scientifique, et avec le temps il communiquera autour de lui la vérité, la flamme de la vie et de la foi. Jacques Voisin l'affermit dans cette résolution :

Si l'on dépensait en action directe, lui dit-il le soir même de cette réunion, la moitié des efforts que l'on disperse en vaines paroles publiques, si les jeunes gens pieux et fortunés s'attelaient à l'œuvre de reconquérir, une par une, les âmes, au lieu de s'acharner à les vouloir prendre toutes ensemble comme d'un coup de filet, quel travail de rénovation serait fait dans ce pays ! Il faut édifier, et l'on n'édifie que pierre par pierre. Vous avez compris ce que c'est que d'être le fils de l'Esprit, allez donc, et servez l'Esprit !

II. — C'est à la Grange, un domaine de Briselaine, qu'il s'installe solennellement. Tous les châtelains du pays et de Tourtoirac s'y rendent au jour déterminé, éclaboussant de leur faste les paysans, qui se vengent par des mots amers et des révélations sur le caractère de ces riches, leurs mœurs, l'origine de leur fortune. Il y a là un certain sabotier, Jacques Noyer, qui donne carrière à sa venimeuse langue de vipère anticléricale :

« Ils sont toujours où on s'amuse, ceux-là ! »

Société bourgeoise et bigarrée où l'on voit le curé de l'endroit, l'abbé Pontet, M. Le Mourier un sceptique, M. Favareilhe un viveur, et un homme solennel, d'une politesse achevée, le comte de Pourtaillon. Côté des dames : Mme Le Mourier qui, lorsqu'elle parle, « récite toujours le dernier livre qu'elle a lu », dit sans indulgence son mari ; Mme Favareilhe, une « créature exquise », une âme très élevée et très droite, égarée parmi ce monde frivole et qui se console avec ses enfants des infidélités de son mari ; Mme de Ginestaux, avec sa fille Mlle Armande, hautaine, spirituelle et pince-sans-rire ; jusqu'à l'institutrice laïque, Mlle Tournier, agréable, mais réservée dans ce monde qui l'invite et la dédaigne. Ajoutez les Salviac, les Rieuxbas, et vous aurez la liste des principaux personnages. Mme de Xandré, une vieille châtelaine dont les opinions font loi parmi cette demi-noblesse et dans ces milieux bourgeois, s'est fait excuser à cause de son grand âge. Les conversations sont imprégnées des préjugés de caste, sans bienveillance pour le peuple dont le curé prend en vain et timidement la défense.

— Ce sont tous des canailles ! lui crie Favareilhe très échauffé, oui des canailles, et surtout ici les gens du bourg. Ils ne respectent rien ni personne. Les canailles ! Avec leur sabotier de malheur qui les mène on ne sait où... La canaille !...

Ce qu'il dit trop haut, tous, sauf le curé et Norbert, le pensent tout bas. Pas une voix ne proteste.

A la fin du dîner, M. de Pourtaillon porte un toast de bienvenue à Norbert de Péchanval :

Vous trouverez beaucoup de difficultés ; avec le gouvernement que nous avons, sans cesse occupé de persécuter les meilleurs, les plus authentiques, les plus vieux Français, les aînés de la famille, l'agriculture est une profession très ingrate... Vous savez très bien que tout votre travail ne vous donnera pas la fortune. (Sourires). Vous ne songez pas à vous hypnotiser dans la surveillance de vos cultures. Vous aurez mieux et plus à faire. La grande œuvre pour laquelle vous venez vivre à Briselaine un peu dans l'isolement, est celle du relèvement national... Vous aiderez notre bon curé à garder son influence...

Je bois, mon cher Norbert, à votre entrée à la mairie, et plus tard, dans un avenir que j'espère peu éloigné, à votre mandat législatif.

Norbert légèrement embarrassé de ces prétentieuses déclarations, répond qu'il a choisi la pro-

fession d'agriculteur pour travailler et pour être indépendant :

Peut-être n'y ferai-je pas fortune (Oh ! sûrement non ! dit l'auditoire), mais j'ai un grand amour pour mon pays, pour le beau sol, la belle terre de France, et je serai assez payé de mes peines par la joie que j'aurai à mettre ce sol en valeur. Je n'ai pas d'autre ambition. La politique ne me tente pas... M. le curé m'aidera, j'en ai la confiance, de ses prières, il demandera à Dieu qu'il bénisse mes efforts. Lui dans son église, moi dans mes champs, nous ferons chacun ce pour quoi nous sommes faits. Je tâcherai d'être un fidèle paroissien, et s'il veut bien me garder son affection, je lui en serai tout à fait reconnaissant. Je veux faire de l'agriculture, rien que de l'agriculture...

Et il porte la santé de « tous ses nouveaux voisins, propriétaires et métayers, riches ou pauvres, messieurs ou paysans » : — « Aux agriculteurs de Briselaine ! »

Ces paroles ne recueillent pas l'approbation générale. M. de Pourtaillon prend à part le jeune homme et lui donne des conseils. « Le seul moyen de réussir, c'est de vous unir à nous ! » — Qu'il fonde un comité de la *Ligue pour le peuple et pour la liberté*, qu'il épouse ensuite Mlle Armande de Ginestaux — les domaines se touchent, — et ce sera la réalisation d'un double idéal. Norbert décline ces conseils trop pressants et Pourtaillon le quitte en lui disant avec un sourire contraint :

— Je crois que vous n'aurez pas beaucoup de succès.

Armande le presse de faire des conférences, car elle est affiliée à toutes les œuvres sociales de Paris.

— Mais à qui ? demande-t-il.

— A un auditoire que nous vous recruterons, composé de ceux qui sont sur nos listes, de nos fournisseurs, de nos ouvriers, de nous enfin !

— Mais est-ce que vous avez besoin d'être convertie ? Pensez-vous que la société de Tourtoirac a besoin de ma parole ?... Pourquoi n'invitez-vous pas les socialistes ?

— Nous n'invitons pas les gens de désordre.

— Or comme je n'aime à parler que devant les socialistes ou les anarchistes, il s'ensuit que je ne puis pas parler chez vous.

— Sire Norbert, vous êtes un révolutionnaire, un bon petit démoc, je vois ça !

Le voilà perdu dans l'opinion de toute cette société qui compte pourtant de braves gens, des jeunes filles chastes et pieuses, et même de bons chrétiens, mais entêtés dans leurs formules vieillies, leurs méthodes surannées.

Et le soir, chez le sabotier et partout, grâce aux indiscrétions inintelligentes des gens de service, on se redisait que ces riches avaient appelé les pauvres de la « canaille », et que Norbert venait dans le pays pour faire de la politique.

— Ah ! il veut faire de la politique, disait le sabotier en se frottant les mains, il veut faire marcher la canaille, eh bien ! nous verrons !

III. — Pendant deux ans, Norbert mène une vie laborieuse, mais effacée. Il réfléchit et se réserve. Il étudie et travaille ses terres ; mais inexpérimenté encore, il conserve le métayage, tout en se rendant un compte exact des dépenses et des produits de chacune de ses propriétés. Avenant, serviable, levé de bon matin, amenant volontiers le professeur d'agriculture chez lui, et ne dédaignant ni la bêche ni la charrue, sa conduite provoque d'abord l'étonnement. Avec cela, il garde ses habitudes religieuses et continue à communier tous les dimanches à l'une des messes. C'est l'homme indépendant, mais qui ne néglige aucune des justes habiletés et veut faire quelque chose. Ses idées se sont modifiées touchant l'apostolat, et il pense volontiers comme son ami le docteur Ducros : « Nos bons maîtres, quand ils nous élevaient pour être apôtres, quand ils nous vantaient l'apostolat, pensaient et parlaient en religieux et en prêtres. Ils se sentaient chargés d'âmes, et ils ne concevaient pas que leurs élèves ne dussent pas avoir le même fardeau. » Eux, c'étaient des professionnels, et dans leurs campagnes de presse, de conférences ou d'œuvres, il y avait bien un peu d'agitation. Que d'efforts perdus ! Que de coups donnés à côté ! Non pas que sa foi sociale s'affadisse : il sait « qu'en naissant propriétaires, nous naissons héritiers de grands devoirs. » Mais comment se fait-il que les grands propriétaires ne jouissent d'aucune influence sociale et que cette influence ait tout entière passé au sabotier, — le délégué, — qui est l'intermédiaire entre le peuple et ses élus, qui écrit aux députés et aux sénateurs, qui « entre à la préfecture comme chez lui et traite d'égal à égal avec toutes les puissances ? »

Quoi ! cet intrigant, cet homme sans instruction ni moralité, représentait seul la démocratie française ! Et pourquoi ? Parce que celle-ci a été abandonnée par ses représentants naturels. Les gros propriétaires se sont écartés du peuple, et ils ont été remplacés par des parasites et des déracinés.

Arrivé là de ses réflexions, Norbert sentit à la profondeur de son émotion qu'il venait de toucher à la racine du mal national, du mal qui, en même temps qu'il sera mortel à la démocratie, risque d'emporter la nationalité française elle-même.

Il faut restituer l'hégémonie de la race, de la nation, à ses représentants naturels.

Si ces représentants existent, il faut qu'ils sachent reprendre leur place.

Si ces représentants ont disparu, il faut qu'il s'en forme d'autres.

Et cela sous peine de mort.

Ces conclusions sont extrêmement justes, et Norbert en est tout pénétré. Avant toutefois de se jeter dans la mêlée, il entend se concilier la confiance du peuple. Homme nouveau, il faut que le peuple sache qui il est ; il faut aussi qu'il reste homme nouveau. C'est pourquoi lorsque Mme de Xandré le convie à dîner avec l'abbé Pontet, pour le prier de se présenter aux élections municipales et de se laisser inscrire sur la vieille liste des Ginestaux, des Rieuxbas, des Favareilhe, perpé-

tuellement rejetée par la défiance populaire, il refuse nettement.

Elle est peinte de main de maître, la vieille et respectable dame :

Abonnée de la *Croix* et de la *Vérité française*, elle abandonnait sans la lire la première feuille à ses domestiques qui recevaient en cachette le *Petit Parisien*, mais lisait l'autre jusqu'à la dernière ligne. Elle était persuadée que le cardinal Rampolla avait constamment entretenu Léon XIII dans des idées fausses, à l'aide de renseignements inexacts, qu'il existait une conspiration formidable composée de prélats américains, de prêtres démocrates, de savants orgueilleux, d'universitaires catholiques et de jeunes hommes doués de plus d'enthousiasme que de cervelle, et que cette conspiration ne visait à rien moins qu'à ruiner l'Eglise, à la vider de toute orthodoxie et de toute discipline. Et elle déplorait l'aveuglement des Pontifes...

C'est bien là, — si l'on y ajoute les préjugés contre les directions pontificales, — l'intérieur moral et l'état d'âme de quantité de châteaux.

Pour elle, la démocratie c'est la Révolution, et le bon curé n'est pas loin de penser comme elle. Il répète, sans la comprendre et pour faire son brin de cour, la parole de Pie IX : « Suffrage universel, mensonge universel », et le pauvre Norbert est qualifié aigrement de déserteur de la bonne cause.

— Vous devez faire voter vos ouvriers, lui dit la grande dame, leur donner des directions, des ordres !

— Le Pape Léon XIII, répond-il en souriant, a bien ordonné d'accepter la République, et je vois que beaucoup de bons chrétien ont refusé de lui obéir.

— Le Pape a été trompé,... puis il n'a pas dit cela.

Il conseille même à l'abbé Pontet de suivre son exemple, et dans son propre intérêt, de ne pas s'occuper des élections municipales, car la liste de Mme de Xandré écarte le maire qui arrivera sûrement et qui se vengera sur le curé ; mais il perd son temps. La bonne dame finit par lui reprocher de faire le jeu des incroyants et même de paraître se ranger de leur côté.

— Enfin, vous n'êtes pas avec nous, vous n'êtes pas de notre parti !

— Madame, jusqu'ici je ne suis d'aucun parti.

Les paysans le consultent. Tout en leur faisant des observations pleines de bon sens qui les éclairent sur les agissements du maire contre le curé, il se récuse, et les laisse libres de voter à leur gré. Mais sa conduite indispose son père, ses amis, tous les châtelains, qui le mettent au ban de leur société. Il est bien près d'être découragé quand il rencontre Mme Favareilhe, qui le réconforte : « Vous n'êtes pas comme eux, lui dit-elle, il n'est pas juste qu'on vous confonde avec eux. Vous êtes ce que vous êtes, agissez selon ce que vous voulez être. Soyez vous-même ! »

Le dimanche suivant, toute la liste du maire passait dès le premier tour à une énorme majorité.

Par son abstention, par son attitude libérale, Norbert s'est nettement séparé de ces vieux partis routiniers, perpétuellement amers, perpétuellement vaincus, qui n'ont rien oublié et rien appris. Quiconque veut exercer une influence politique et sociale dans son pays, doit être homme de progrès et homme de belle humeur. Norbert l'était. Aussi les paysans, défiants d'abord, se rapprochent de lui le dimanche au sortir de la messe, ils ne se livrent pas, mais ils l'écoutent et s'entredisent qu'il ne ressemble en rien à ceux de son monde. La confiance éclôt. Un petit garçon Gustave, très intelligent, pourra quelque jour dire son mot dans les réunions du village, au cabaret ou chez le sabotier ; il l'attire, l'instruit, lui apprend à lire les journaux et lui montre les malhonnêtetés voulues de certaines feuilles très répandues. Il voudrait faire des conférences à l'école, mais l'inspecteur lui refuse cette faveur au nom des règlements ; alors il se rend chez le sous-préfet où il trouve l'inspecteur, tous deux l'accueillent, lui montrent les difficultés de sa demande, et il finit par obtenir d'eux que l'instituteur et l'institutrice s'occupent avec lui d'agriculture en dehors des heures des classes. L'instituteur Rondeau accepte le projet presque avec enthousiasme : il a une terre dans son pays, il apprendra à l'exploiter, les petits garçons seront heureux de cultiver et d'étudier les carrés du champ que Norbert mettra à leur disposition. Mais l'institutrice ?

Mandée par lui chez M. Rondeau, elle ne comprend pas qu'on apprenne aux petites filles une science qui regarde spécialement les hommes, mais comme elle est passionnée pour les abeilles et pour les fleurs, elle accepte enfin de s'associer à ce projet dont elle aperçoit aussitôt le côté moral et social :

— Elever les petites filles avec les abeilles, pourquoi pas ? dit-elle. Si je tiens beaucoup à greffer des roses, à soigner des fleurs, pour l'apprendre après à mes fillettes, c'est bien moins pour qu'elles aient de plus belles fleurs que pour leur donner le souci du mieux, le goût du soin, l'habileté des mains aux besognes délicates... Quand on sait le soin qu'il faut pour greffer un rosier, on prend volontiers le même soin pour tenir la maison en ordre et les habits propres.

Mlle Tournier ne voit pas au delà. C'est un des meilleurs produits de l'école de Fontenay-aux-Roses, autant dire son chef-d'œuvre ; une fille spirituelle du protestant Félix Pécaut, un saint laïque, un moraliste étrange qui parfois dans ses cours s'abandonnait à de pieuses incursions sur le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et bannissait Dieu de la morale. Curieuse physionomie toute moderne que l'auteur a analysée avec complaisance et à diverses reprises, mais que Norbert considère avec plus de complaisance encore, en homme épris déjà. Elle est fort belle, « virginale et véritablement liliale, avec un front large, blanc et poli comme les cailloux des eaux courantes, des joues aux blancheurs de neige, légèrement rosées par l'affleurement d'un réseau

de veines presque transparent. » Le regard est à la fois limpide et profond, un peu hésitant, c'est un mélange heureux « de candeur et d'énergie. » Ce qui ajoutait au charme à la fois attachant et personnel de cette figure, c'étaient les masses de cheveux blond cendré et un peu rebelles, « dont chaque fil se dorait à la lumière, si bien que la mousse d'or qui s'échappait de toutes parts faisait à la tête comme une auréole. »

Fille d'un cultivateur aisé, elle a eu, tout enfant, le goût des études. Son père mort, elle a cédé ses biens à sa sœur unique qui s'est mariée, et elle a pris avec elle sa mère qui vient de mourir. Elle passe pour athée et même pour sectaire. Un jour, une de ses petites élèves ayant laissé tomber un chapelet, elle en a profité pour faire « une leçon bien sentie sur la superstition et la sottise de la répétition indéfinie des formules de prières. » Est-elle vraiment impie ? Non. Elle a été moralement abandonnée, et « c'étaient la pureté même de son âme et la candeur de ses sens qui la laissaient si tranquille dans l'irréligion. » Sa science religieuse s'est bornée au catéchisme mal compris et très oublié de sa première communion. A l'école normale, la directrice, une ancienne élève de Félix Pécaut, dans une sorte de méditation quotidienne, redressait ou affermissait le sens moral, mais ne faisait jamais intervenir que la conscience. Jamais aucune de ses maîtresses, même de celles qui étaient sincèrement catholiques, ne faisait appel au sens religieux. Sa nourriture morale, c'est un *Bulletin pour l'action morale* qu'Yolande, la gracieuse sœur de Norbert, définit ainsi : « Ça ressemble à un sermon où l'on ne parlerait jamais de Dieu, prononcé dans une église sans autel, sans cierge ni crucifix. »

Ces idées lui suffisent, dit-elle, sans qu'elle ait besoin d'autre religion. « Elle va même jusqu'à prétendre qu'elle se sent à présent bien plus religieuse que lorsqu'elle pratiquait. Pour elle, la religion catholique ne consiste que dans des pratiques extérieures. Elle n'a jamais entendu parler de la méditation, ni de l'examen particulier, ni enfin de toute la vie spirituelle. » D'ailleurs elle est irréprochable dans sa conduite, elle paraît exempte de passion.

Ce que vous faites par obéissance à Dieu, dit-elle à Yolande, je le fais par respect de moi-même et par devoir. Je me sentirais diminuée de ne le point faire. L'honnêteté morale, cela me parait être quelque chose d'assez voisin de la propreté physique. Une tache sur les habits fait souffrir, à plus forte raison une souillure intérieure. Il me semble bien qu'il y a un peu de vanité dans mon cas, que cette estime de moi-même est quelque chose d'assez vide, et elle ne me satisfait pas tout à fait. Mais je ne trouve pas mieux. Obéir à un être que je ne connais pas, dont j'ignore la nature, qui peut-être se joue de nous, ne me satisferait pas davantage. De ce qu'il serait puissant, s'ensuit-il qu'il aurait le droit de nous commander ?

— Mais c'est le bon Dieu, lui répond Yolande ; il n'est pas seulement puissant : il est bon !

Que de faussetés accumulées dans ce cerveau, par ailleurs bien organisé, et quelle fragile théorie morale pour servir d'appui à ce jeune cœur ! Dans *Monsieur de Camors*, Octave Feuillet fait parler presque dans les mêmes termes son héroïne mondaine : « J'ai un grand respect de moi, de ma personne, elle m'est comme sacrée... Je reste pure simplement par fierté... J'aimerais mieux profaner un autel que moi-même... Je croirais commettre un sacrilège si je permettais la moindre souillure de mon corps, tant j'ai de respect pour moi-même. » Mais la suite du roman nous montre l'inanité de ces belles affirmations et l'impuissance de l'honneur purement humain pour résister à la passion.

Si Mlle Tournier conserve sa « propreté morale, » c'est qu'elle est très honnête, qu'elle est gardée par sa situation même où chacun a les yeux sur elle, et qu'au surplus elle n'a jamais eu de grands combats à soutenir. Car rien n'est vide comme cette morale laïque, — et l'auteur ne l'a peut-être pas assez fait ressortir, — attendu qu'elle ne s'appuie que sur peu de chose. L'institutrice elle-même déclare que cela ne la satisfait point tout à fait. C'est une morale en effet qui se prive des lumières même naturelles. Les vertus naturelles existaient dans le monde païen, un Fabricius ou un Cincinnatus croyaient en la divinité, leur conduite morale, leurs actions, leurs mobiles, tout était compénétré de l'idée divine. La pensée de Dieu, même simplement Créateur, de Dieu qui nous a créés pour un but, qui nous regarde et qui nous voit, qui nous suit partout, qui rayonne dans notre conscience et dans toute notre vie, est d'une aide puissante pour nous guider à travers tous les périls de la volonté. Cette force incontestable, la morale moderne la rejette : « Elle fait de Dieu une sorte d'idéal rêvé et construit par l'homme, sublime à la fois et inexistant, où les âmes élevées trouvent la joie de s'adorer elles-mêmes. » On ne s'appuie que sur une réalité existante, et quand on s'adore ainsi, on est bien près de se pardonner beaucoup.

On comprend mieux toutefois que Mlle Tournier en soit arrivée là, ait conçu des idées si étranges et si hostiles pour la religion, quand on voit comment s'est opéré lentement et savamment le travail de démoralisation dans son esprit.

On lui disait : Qu'est-ce que ce Dieu père et tout-puissant qui ne peut empêcher le mal, qui se venge et jette en enfer dans des tortures atroces des gens qu'il aurait dès lors bien fait de ne pas créer ? La conception d'un Dieu pareil n'est-elle pas absurde et abominable ? En quoi la vengeance répare-t-elle le mal ? Casser le bras à quelqu'un qui m'a cassé le bras, ça fait deux bras cassés et ça ne me redonne pas le mien. Faire souffrir quelqu'un ne répare pas le mal qu'il a fait.

Et comment un vrai Dieu damnerait-il des gens qui n'ont d'autre tort que de ne l'avoir pas connu, des enfants qui n'ont d'autre tort que de n'avoir pas été baptisés ?

Comment croire qu'il peut y avoir des miracles, que Dieu, après avoir décidé une chose, va faire tout le contraire ?...

N'est-il pas immoral de soumettre sa conscience à d'autres hommes ?... Comment croire d'ailleurs à l'infaillibilité d'hommes qui se sont si souvent trompés,

soit dans leur conduite privée, ainsi qu'Alexandre VI, soit dans leurs décisions doctrinales, comme l'ont fait ceux qui ont jugé et condamné Galilée ?

L'intoxication s'était faite peu à peu et profondément. Norbert consulte, réfléchit et prie beaucoup pour cette âme qui lui est chère, qu'il aime d'un amour qu'il s'efforce de rendre pleinement pur ; il lui fait lire Pascal et d'autres livres d'une doctrine solide, et pour son compte il entreprend de lui montrer le but du christianisme qui est de « déifier » l'homme, « c'est-à-dire de l'élever à un état incomparablement supérieur à ce à quoi semblait le destiner sa nature. » La loi religieuse qui conduit à la déification doit donc être aussi incomparablement supérieure à la morale. « La morale est et ne peut être que la condition nécessaire, mais tout à fait insuffisante de la religion : la morale achève l'homme en nous ; la religion fait de l'homme achevé un participant à la nature de Dieu, et vraiment un Dieu. » De là la nécessité de la grâce, grâce de la révélation, grâce de la rédemption, grâce d'une Eglise infaillible, grâce des sacrements.

Il faut que Mlle Tournier soit une âme singulièrement élevée et pure pour gravir ces hauteurs, pour s'intéresser à ces vérités. Elle y parvient cependant, mais sa conversion sera surtout une œuvre magnifique de la grâce et de la prière, car Norbert s'écrie comme Polyeucte :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne :
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne !

Ce qui l'aide aussi à voir, à comprendre, c'est sa correspondance avec son ancienne directrice de l'Ecole normale, à qui elle confie longuement ses doutes, le travail intérieur qui se fait en elle, les vérités chrétiennes qui lui avaient été montrées toutes travesties. Cette dame lui répond aigrement :

Le surnaturel n'existe pas, il n'est pas possible d'en admettre même la possibilité, c'est la marque d'un esprit rétrograde et tourné vers le passé.

La République a besoin d'esprits plus libres et orientés vers l'avenir. Je crains que vous ne subissiez à Briselaine des influences déplorables...

Pensez-y, ma chère Tournier, la fréquentation assidue des vicomtes cléricaux n'est rien de bon pour les institutrices laïques. Elles y peuvent laisser leur raison d'être pédagogique et même leur réputation de femme.

IV. — Dans son monde on continuait de bouder Norbert et de le calomnier. On ne manquait pas de blâmer ses travaux avec l'instituteur laïque et d'insinuer que Mlle Tournier n'y était pas étrangère. Lui-même était souvent inquiet dans sa conscience. Sûrement il voulait le bien, mais ses efforts n'aboutiraient-ils pas enfin au triomphe de l'école laïque, c'est-à-dire de l'école athée? Est-ce là ce qu'il se proposait? D'autre part, puisqu'il voulait agir sur les enfants, force lui était de les prendre où ils étaient, c'est-à-dire à l'école. Ah ! si l'abbé Pontet comprenait, s'il pouvait l'aider? Mais tout cela lui paraissait étrange, et parfois peu compatible avec la loi même de Dieu. Car le dimanche, pour ses expériences, Norbert faisait donner quelques coups de bêche. La société gourmée des Ginestaux et des Salviac rejetait nettement ce bizarre jeune homme qui dînait chez le conseiller général Mirdent, un radical et anticlérical, avec le sous-préfet et tous les républicains, gens d'appétits, ou n'ayant d'idées que pour les appétits. Aussi un soir, à un bal de l'hôtel des Ginestaux, Armande organise-t-elle un complot général contre lui ; quand, sortant de chez Mirdent, il entre dans le salon de danse, toutes les jeunes filles s'éloignent de lui et refusent ses invitations. « Il eut alors la sensation absolue du vide, de l'isolement. » Il se plaint amèrement à Mme Favareilhe, son ange gardien, qui relève son courage :

— Offrez-moi votre bras et circulons. Pour rien au monde je ne danserais avec vous, mais volontiers je dirais à tous combien pour vous mon estime est grande.

— Merci, Madame.

— Ah ! vous pensiez que vous pourriez contenter votre conscience et le monde, que vous feriez autrement que les autres et qu'ils continueraient à vous sourire ! Vous étiez quelque peu naïf. Quand on est d'un monde, on lui appartient corps et âme, et si l'on veut se libérer, il faut en sortir. Qu'aimez-vous mieux, votre âme, votre vie, votre raison de vivre, ou les chatteries d'Armande ? Tout est là, vous ne pouvez avoir les deux à la fois.

Mme Favareilhe donne bien le mot de la situation : « Si l'on veut se libérer, il faut en sortir. » Cette parole fait comprendre tout le livre, qui par ailleurs sera fort critiqué. On alléguera qu'Yves Le Querdec est opposé à l'apostolat social parce qu'il plaide en faveur de l'apostolat individuel. Il ne blâme pas, il constate. Il constate les coups d'épée dans l'eau, les efforts donnés à contretemps, les résultats stériles, les forces énormes dépensées en pure perte, les discours d'apparat plus glorieux que pratiques. En Angleterre c'est l'apostolat individuel qui a converti les catholiques par centaines de milliers, en s'adressant aux sommités intellectuelles, aux hommes qui pensent et dont la pensée libre appellera l'action libre. Il n'est pas téméraire de croire qu'avec ce système l'Angleterre schismatique, protestante et dévorée par les sectes, ne soit plus tôt convertie que la France catholique ravagée par l'indifférentisme autant que par la franc-maçonnerie. Ces Favareilhe, ces Jehan de Péchanval, — un autre jeune viveur, le frère de Norbert, — ces Ginestaux, ces Pourtaillon même, sont-ce là des apôtres ? Ils ne connaissent pas, ils n'aiment pas le peuple, ils n'éprouvent pour lui qu'une pitié hautaine, un mépris dominateur, ils se cantonnent dans leur caste altière et fermée, et ils se plaignent des vices du peuple !

On alléguera aussi les invraisemblances. On ne voit pas bien l'instituteur secrétaire et le curé trésorier du même syndicat agricole. C'est impossible dans la situation actuelle, étant donné l'es-

prit officiel ; c'est impossible surtout avec un curé comme l'abbé Pontet. Mais celui-ci comprend très bien, à la longue, qu'il s'est attardé dans l'ornière du passé et qu'il n'a pas su suivre son temps, l'idée moderne qui, voyant ses conducteurs réfractaires, a marché toute seule. Il exprime en termes saisissants son état d'âme :

Que vous, Monsieur Norbert, un chrétien, un catholique pieux, vous contribuiez à donner de l'autorité à l'école laïque, à des maitres aussi peu croyants que M. Rondeau, ou même aussi hostiles que l'est Mlle Tournier, c'est ce que je ne puis arriver à concevoir. Et que, appartenant à la classe dirigeante, vous vous mêliez de préférence, sous prétexte de démocratie, à la classe inférieure, je n'arrive pas à me l'expliquer.

Ce qu'il a vu toutefois, c'est que le prestige de Norbert a grandi, qu'il a éclairé des esprits intelligents comme Gustave, et que son « influence s'exerce en faveur de la religion. » Aussi dans sa droiture demande-t-il à partir de Briselaine où il ne fait pas le bien autant qu'il le voudrait, et il obtient pour successeur l'abbé Firmin, l'ancien vicaire du curé de Saint-Maximin. Avec celui-ci l'invraisemblable deviendra possible, et peut-être vrai ; non pas tout de suite, mais quand les années auront amené l'apaisement qui succède toujours aux crises aiguës. C'est lui qui achèvera la conversion de Mlle Tournier en lui faisant comprendre « les phénomènes de suggestion divine, » la grâce qui attire vers Dieu les âmes comme vers leur centre, la divinisation de l'homme comme but de la vie, la nécessité du surnaturel. « Cela admis, tout le reste suit. » La marche qu'il prend pour la convaincre n'est point la marche ordinaire. Avec cette élève de Félix Pécaut habituée à consulter sa conscience subjective, il parle de la joie intérieure, des jouissances intimes de l'âme après une bonne action, mais surtout après la prière et la réception des sacrements. Ces effets du sacrement ou de la prière par laquelle l'âme s'unit à Dieu, on les éprouve, on les sent, on a la certitude « d'une intime, précieuse et chère présence. » Ce n'est pas de l'imagination, mais un fait réel qui, dans les âmes comme celles de Newman, Manning, Chapman, s'impose avec une telle évidence personnelle que jamais ces illustres convertis n'éprouvèrent plus un seul doute. Ils avaient vu, ils avaient senti, ils croyaient. Ces faits toutefois sont présentés « non comme des preuves de la vérité du catholicisme, mais seulement comme des preuves de l'existence du surnaturel dans l'âme. »

Mais à coup sûr, ce qui sera le plus blâmé, c'est le mariage de Norbert avec Mlle Tournier. L'auteur en a si bien l'intuition qu'il le laisse seulement deviner, comme Corneille laisse entendre, sans appuyer, que Rodrigue épousera Chimène : la situation était trop violente pour que le public pût accepter un pareil dénouement au moins prochain. Cependant, pour peu qu'on y réfléchisse, cette union du jeune gentilhomme et de l'institutrice est tout ce qu'il y a de plus logique au monde. C'est la mise en action de la parole de Mme Favareilhe : « Si l'on veut se libérer d'un monde, il faut en sortir. » L'esprit bourgeois se cabrera, mais qu'importe ? Norbert s'est assigné une mission, celle de conquérir le peuple et de le moraliser en captivant d'abord sa confiance ; avec qui pourra-t-il remplir cette mission ? Car il lui faut une compagne : il compte aussi sur les séductions, la grâce, le dévouement, le concours généreux et attirant de la femme. Cette compagne, pourra-t-il la prendre dans « son monde ? » Comment atteindrait-il son but avec les manières gourmées, la beauté dédaigneuse, et au fond les habitudes de grande vie jouisseuse d'une Armande de Ginestaux ? Et c'est ce qu'il y a de mieux dans « son monde. » Il n'y trouvera donc rien : il faut ou qu'il renonce à ses nobles projets ou qu'il cherche ailleurs.

S'il consultait sa sœur, cette douce Yolande, cette fleur d'innocence et de dévouement égarée dans cette société perverse ou surannée, elle lui dirait dans sa simplicité voyante : « Prends Mlle Tournier. Elle est pure, elle est bonne, elle est peuple ; elle a l'intelligence des besoins du peuple, ensemble vous vous dévouerez, vous attirerez, vous fonderez une famille qui produira des rejetons, pour créer un monde nouveau, actif et fécond, puisque l'autre est vieux, inutile et inintelligent. »

Car Mlle Tournier est chrétienne maintenant; Norbert « l'a obtenue des bontés du Seigneur », et le soir où son cœur fut définitivement conquis, Yolande s'assit à côté d'elle et l'embrassa longuement :

— C'est une grande joie pour nous, Mademoiselle, chère amie, si vous nous permettez ce nom, lui dit-elle, oui une grande joie pour Norbert et pour moi. Nous avions déjà tant d'idées, tant d'aspirations communes ; quelle joie de n'être plus séparées par rien !... Si nous étions seules chez vous, chère amie, je vous demanderais de réciter avec vous notre prière du soir. Nous communierions dans la pensée divine, et cela me ferait du bien.

L'institutrice ne répondit que par un regard plein d'amitié et d'abandon.

— Est-ce que je vous gêne ? dit Norbert.

— Non, mon ami, dit Yolande. Tu ne saurais nous gêner. Trois chrétiens valent mieux que deux. Faisons la prière comme à l'ordinaire.

Tous les trois s'agenouillèrent devant un christ qui ornait le vestibule, et Norbert d'une voix lente où montaient les aspirations profondes de l'âme, récita les formules coutumières. Yolande répondait, la voix d'Emma Tournier ne se mêla à celle de son amie que pour reprendre au *Pater*.

Il faudrait garder bien des préjugés de caste pour repousser une union qui, au point de vue de l'idée, est la seule raisonnable, comme au point de vue du cœur la seule naturelle. Mlle Tournier même aura beau vouloir en écarter la perspective tant elle y voit d'obstacles ; elle obtiendra son changement, elle « quittera Briselaine sans espoir de retour » ; mais la logique veut qu'elle y revienne comme châtelaine pour aider Norbert dans son œuvre sociale, attendu qu'elle le peut seule.

V.— Voici maintenant des élections législatives. Trois candidats se présentent : Tristan, député sortant ministériel ; M. de Belorme, un grand propriétaire, conseiller général de son canton, qui après s'être tenu à l'écart pendant huit ans reparaît sous les auspices de la *Ligue pour le peuple et pour la liberté ;* enfin Pierre Plantier, un jeune avocat, fils d'un cultivateur du pays, ancien élève du lycée de Tourtoirac, très populaire dans la ville. A peine inscrit au barreau, il avait fait les visites indiquées par sa situation. Fort bien accueilli quand il se trouvait seul en face de la maîtresse de la maison, il s'aperçut que sa présence jetait un froid quand il arrivait « au jour de ces dames ». Alors il se replia en lui-même et ne sortit plus. Les francs-maçons remarquèrent son isolement et lui firent des avances, il résista, voulant rester lui-même. En public il était républicain — il prenait l'étiquette de démocrate-progressiste, — et il eût voté comme MM. Aynard, Ribot, Paul Deschanel ; en religion il était catholique, mais plus français encore que catholique.

Les chances des candidats s'évaluaient ainsi : 3,000 voix pour Tristan, 3,000 voix pour de Belorme et 2.000 voix pour Plantier. Mais jamais les voix de Plantier n'iraient à de Belorme, parce qu' « un bleu peut s'allier à un rouge, mais jamais avec un blanc », tandis que si au second tour les 3,000 voix de M. de Belorme se portaient sur Pierre Plantier, celui-ci triompherait du radical Tristan incrusté dans son anticléricalisme.

Telle était la pensée de Norbert, mais non celle du comte de Pourtaillon, président de la *Ligue* qui proposait M. de Belorme.

Pourtaillon vient un jour à la Grange, et ils ont ensemble un entretien monumental.

— Je viens au nom du comité de la *Ligue* vous demander votre concours. Je suis sûr que vous ne me le refuserez pas. C'est une affaire de conscience...

— Eh bien ! non, je ne puis pas marcher avec vous...

Et il en donne les raisons : M. de Belorme sera infailliblement battu... La plupart des vôtres sont connus comme ayant été royalistes. Ils déblatèrent ouvertement contre le suffrage universel et contre la République. Ils parlent tous les jours pendant quatre ans d'étrangler la Gueuse, ils ne mettent une sourdine qu'à la veille du scrutin... Jamais vous ne gagnerez les paysans en leur faisant entrevoir que vous voulez renverser le gouvernement... Votre *Ligue* n'a qu'un lien, un ciment, un principe d'unité, et ce lien, ce ciment n'est pas d'ordre politique, mais d'ordre religieux... Or qu'est-ce que le dogme a à voir avec l'assiette de l'impôt, le service militaire ou le régime des chemins de fer ?... Pourquoi un catholique ne serait-il pas républicain aussi bien que monarchiste ? En quoi le catholicisme fournit-il une doctrine sur la protection ou bien sur le libre échange ? Pourquoi un catholique ne pourrait-il pas voter la plupart des lois sociales que proposent même les socialistes, pourvu que la justice soit sauve ?... M. Jacques Piou le disait jadis de sa grande voix éloquente : « C'est par l'action sociale et par elle seule qu'on arrivera à reconquérir le peuple. » Les idées que vous représentez — j'ose dire : que nous représentons — sont des idées vivantes et vitales. Elles ont le malheur d'être incarnées en des hommes, enfermées dans de vieux cadres dont le pays ne veut pas. Il faut qu'elles s'incarnent en d'autres hommes libérés de tous les vieux cadres et qui possèdent un rayonnement social.

Le comte de Pourtaillon est renversé. Il l'est bien davantage encore quand Norbert déclare « ridicule » la résistance opposée à la loi de 1901 : « On pouvait et l'on devait protester, mais sans tapage, sans madriers, sans seaux d'ordures, sans tout cet appareil qui en somme n'a abouti qu'à étaler sa faiblesse. » La résistance, la vraie, eût consisté en autre chose. « Si les religieux avaient été laissés à eux-mêmes, ils auraient trouvé cela tout de suite. L'un d'eux a esquissé le geste. S'il avait été suivi et persévéramment suivi, les prisons à cette heure seraient pleines de religieux, mais il y aurait peut-être aussi quelque chose de changé. »

De là il passe à l'enseignement et à l'éducation :

— Je rêve pour ma part d'une race d'éducateurs qui auraient toutes les qualités des anciens et quelques autres encore, qui s'ingénieraient moins à faire de bons jeunes gens et s'appliqueraient davantage à laisser se développer les qualités de virilité et de décision.

— Mais enfin, le but final n'est-il pas le règne social du Christ ?

— N'est-ce pas travailler à son règne que d'accroitre dans chaque âme la source de bonté, de force et de vérité ?... Vous voudriez que ce règne fût proclamé non seulement dans les âmes, mais sur les édifices des cités, sur les drapeaux des nations. L'un nécessairement entrainera l'autre... Tout était bien parce qu'on réussissait, parce qu'on paraissait réussir. Une chiquenaude est venue, et tout ce bel édifice d'apparences imposantes s'est effondré... L'édifice était trop fragile.

Les deux hommes se quittent en froid.

Norbert toutefois ne rentre pas sous sa tente, il organise une réunion publique où les trois candidats s'expliquent devant les électeurs de toutes les nuances. La séance est tumultueuse, mais bien conduite elle fait ressortir le talent, l'attitude très nette de Pierre Plantier. Mais celui-ci n'obtient guère que la belle minorité prévue.

— C'est à M. Plantier, s'il est vraiment un homme d'ordre, à se désister, dit M. de Péchanval père. Tout au plus pourrait-on causer avec lui s'il voulait prendre des engagements...

Norbert se rend auprès de Mme de Xandré, déjà très souffrante, et lui fait comprendre qu'en soutenant M. de Belorme on court à l'irrémédiable défaite. Elle dicte aussitôt des lettres pour chacun des membres du comité et expose la nécessité du sacrifice ; une jeune fille, Jeanne de Pourtaillon, aide à faire accepter cette idée douloureuse, la seule pratique.

Le soir du second scrutin, Norbert venait d'apprendre à la sous-préfecture le résultat définitif,

quand son domestique lui dit : « Mme de Xandré est au plus mal, et elle vous demande tout de suite chez elle. » Il y court. L'abbé Firmin venait de lui donner l'extrême-onction.

— Merci d'être venu, fit-elle haletante. Je suis contente de vous voir une fois encore. Vous êtes un brave garçon, Norbert. Oui, c'est ce que je voulais dire. Nous sommes vieux. Nous nous en allons. Nous n'avons pas su. Nous n'avons rien compris au monde, aux choses. C'est vous qui avez raison... Ah ! dites-moi, cette élection ? Savez-vous le résultat ?

— Madame, Pierre Plantier vient d'avoir deux mille voix de majorité.

— Pierre Plantier, c'est le bon ?...

— C'est celui que nous soutenions.

— Et l'autre, le mauvais ?

— Il est battu. Le pays, espérons-le, en est délivré.

— Ah ! délivré ! Oui, il faut se délivrer... Il faut savoir faire. Vous savez faire, Norbert. C'est ce que je voulais dire, vous savez faire, nous n'avons pas su... Il faut savoir faire pour se délivrer... Une autre fois, ce sera vous, Norbert ?... Au revoir !... Monsieur le Curé, c'est vous maintenant que je veux, faites-moi embrasser le crucifix.

Nous pourrions faire ressortir aussi le mérite littéraire, le talent descriptif, la belle ordonnance du *Fils de l'Esprit*. Le côté social nous a entraîné. Le lecteur, à tête reposée, jouira de beaucoup de pages pleines de fraîcheur et d'émotion discrète. Nous souhaitons que ce livre soit très lu et très médité. Il soulève des mondes d'idées. Peut-être toutes les critiques ne seront-elles pas aussi bienveillantes que la nôtre ; nous nous sommes laissé prendre au charme, et nous avouons que le charme s'étend non seulement au récit, mais aux idées. Çà et là sans doute l'expression est vive, elle pénètre comme une aiguille ; elle frappe fort, elle entre comme un clou. Mais supprimer cette vivacité et cette force ce serait diminuer la pensée et enlever à l'auteur sa magnifique originalité.

2° Comptes rendus bibliographiques

Les conflits de la science et des idées modernes, par le docteur X. — Un vol. in-12 de 260 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Ceci est l'œuvre d'un médecin qui est un grand chrétien et occupe une haute situation, mais à qui sa situation même ne permet pas de signer son livre.

C'est un livre d'apologétique. « Les conflits de la science et de la religion n'existent pas », proclame-t-il nettement dès la première page. Ce qui entre en conflit avec la science, ce sont les idées modernes, puisque, à la base de ces idées, nous trouvons des notions erronées qui sont en contradiction avec l'observation, tandis qu'au contraire cette observation est en plein accord avec la psychologie de l'Eglise catholique. Et l'erreur primordiale qui a donné naissance aux dogmes laïques dont l'absurdité nous tyrannise, c'est « la vision chimérique qu'on se crée de la nature humaine : on fait de l'homme un être bon et vertueux d'origine, à qui il suffit de la voix de la raison pour se développer chaque jour en hauteur d'âme et en sagesse. »

Pouvait-on mettre plus sûrement le doigt sur la plaie basique des théories politiques et sociales de la Révolution, qui est en dernière analyse la négation du péché originel ?

Avant la Révolution, poursuit-il, « les bases sur lesquelles reposait le gouvernement des sociétés étaient *scientifiques*, puisque ces bases étaient établies d'après les constatations vérifiées des faiblesses humaines. Depuis la Révolution, les bases des sociétés sont *antiscientifiques :* au lieu d'être fondées sur une observation rigoureuse de la nature humaine, elles sont inspirées par des idées inexactes et abstraites... Tandis que les sciences marchent chaque jour vers une conquête d'exactitude minutieuse et de précision accrue, la politique, elle, suit une direction inverse... Avant la Révolution, la politique était scientifique, la médecine ne l'était pas. Aujourd'hui la médecine devient scientifique et la politique ne l'est plus. »

Ces pages sont l'œuvre d'un très brave homme et d'un philosophe de rare mérite, qui a fait de la psychologie religieuse sa méditation habituelle, qui s'est créé avec cela un style très personnel, loyal, vivant, vécu, et charmant en somme comme tout ce que l'on sent débordant de vie, et qui en une douzaine de chapitres met lumineusement et vigoureusement en leur plan nombre de choses dont les vocables voltigent incompris sur tant de lèvres étourdies : évolution, liberté de la pensée, causes finales, éducation de l'inconscient, confession (ô l'excellent chapitre sur la « psychologie de la confession » !), esprit scientifique et miracles, morale scientifique, génie et foi, éducation par la presse, perfectibilité humaine, divorce et suffrage universel...

Il y a là de délicieux modèles de conférences apologétiques.

Paul Harel. **Œuvres.** *Heures lointaines. Aux champs. Voix de la glèbe. Poèmes inédits.* — Un vol. in-12 de 230 p., avec portrait en héliogravure, 5 fr. — Paris, Plon.

Paul Harel est poète chrétien et villageois. Son grand-père, de souche bourguignonne, tenait auberge normande à Echauffour (Orne) ; et il a pris l'auberge de son grand-père. Il aime sa Normandie et son Dieu et tous ceux que ce Dieu veut qu'il aime. Ses poèmes vont de Dieu à la nature et de la nature à Dieu, en passant par les pauvres et les miséreux de toute sorte. « Mon poème, dit-il, est le poème de mon coin de terre, de mes amis, de ce village dont je n'ai guère quitté le clocher. » Il est le poète, à la fois spontané et très artiste, du bonheur discret et de la vie cachée, du bon voisinage et de l'entr'aide villageoise, à l'ombre des calvaires rustiques, au son de l'*Angelus* du soir. Il donne son premier recueil en 1886, *Aux Champs*. L'Académie le couronne. Il donne à l'Odéon, en 1871, une comédie en vers, *L'Herbager*, que la presse critique sans pitié mais qu'il fait applaudir sur toutes les scènes de Normandie, à Rouen, à Caen, au Havre, à Evreux, à Séez, à Flers, à Elbeuf, et jusque dans les villages. Il rencontre en 1893 le curé de Montligeon et fonde avec lui, en 1894, la *Quinzaine*. C'est sous ses auspices que la *Quinzaine* vit ses années de jeunesse, les plus belles. Il donne deux romans, *Georgeansac* (dans le *Correspondant*), et *Le Demi-Sang ;* des vers toujours, *les Voix de la glèbe*, en 1894, *les Heures lointaines*, en 1903.

Et de tous ces vers il a colligé l'aimable bouquet qu'il nous présente aujourd'hui, toujours jeune, toujours gai, sain, droit, franc, pur, ému de toutes les beautés qui sont aux êtres, et surtout aux plus simples. Tout cela, le portrait qui ouvre son livre vous le dira dès la première page ; et tout le long des pages qui suivront, le livre sera pour vous « la bonne auberge », selon le vœu touchant qu'il en formule lui-même :

« Maintenant, lecteurs, s'il vous plait de vous souvenir que le poète fut une fois aubergiste à l'enseigne du *Grand Saint André*, sur le bord de la route d'Echauffour, que mon œuvre soit pour vos âmes la *Bonne Auberge*. »

Le ministère pastoral de Jean-Jacques Olier, *curé de Saint Sulpice 1642-1652.* — Nouvelle édition publiée par G. Létourneau, curé de Saint-Sulpice. — Un vol. in-12 de VIII-224 p., 2 fr. — Paris, Lecoffre.

M. Létourneau intitule modestement, trop modestement, son travail « nouvelle édition ». Quelque chose en ce genre avait déjà paru en effet à Aix-en-Provence il y a plus de cinquante ans ; mais l'ouvrage qui nous est offert aujourd'hui est une refonte complète, enrichie de données nouvelles et sur un plan nouveau, distribuée en divisions nouvelles qui en rendent la lecture tout autrement claire et pratique.

Le travail de M. Létourneau sera pour nos confrères, en même temps qu'une fort bonne page d'histoire, un excellent Cours de Théologie pastorale. Quand M. Olier entreprit de fonder la paroisse Saint-Sulpice, il avait affaire à un faubourg de création récente, dépourvu de tout secours spirituel, rendez-vous d'une population sans feu ni lieu, auprès de laquelle nos faubourgs actuels pourraient presque passer pour des communautés d'anges (voir, par exemple, dans notre volume, le récit de l'*émeute paroissiale* de 1645, p. 71-91). C'est dans ce milieu ingrat que M. Olier, aidé puissamment, il faut le dire, par saint Vincent de Paul, jeta les bases d'une paroisse qui jusqu'aujourd'hui est restée la meilleure de Paris et le modèle, pour toute l'Eglise, des paroisses urbaines.

M. Létourneau peut donc noblement répéter ce que lui disait naguère un de nos éminents prélats : que M. Olier demeure toujours « un maître pour les curés des temps modernes ».

En un épilogue qui sera précieux à ses confrères, il ajoute le tableau de l'état actuel de la paroisse Saint-Sulpice, de ses offices, de ses Conférences, de ses multiples Œuvres de zèle et de charité.

Katakomben-Bilder. *Sechs Erzählungen aus den ersten Jahrhunderten der römischen Kirche.* — Par Mgr Antoine de Waal. — 2 vol. petit in-8 de 436 et 392 p., richement illustrés ; brochés, 5 fr., belle reliure historiée, 7 fr. 50. — Ratisbonne, Pustet.

Mgr de Waal, recteur du Campo Santo germanique près de Saint-Pierre de Rome et archéologue lui-même de renom, a voulu, dans cet ouvrage dont le succès a été très vif en Allemagne, populariser l'image que les travaux scientifiques contemporains nous offrent de la vie des premiers chrétiens. Ce sont des récits dans le genre de *Fabiola* ou de *Callista*, mais étayés d'une science tout autrement sûre : les personnages ne sont pas tous historiques, mais le milieu lui-même où ils se meuvent et tout ce qu'on nous dit de leurs usages, de leurs idées, de leurs pratiques religieuses, est rigoureusement exact. Et comme chacun de ces six récits se rapporte à une période différente de l'histoire des premiers siècles, embrassant l'un le temps de Néron, le second Domitien, le IIIe le temps de Marc-Aurèle, le IVe la première moitié du IIIe siècle, le Ve la persécution de Dioclétien, le VIe le milieu du IVe siècle et la persécution de Julien, on voit qu'en somme ce qui nous est présenté ici c'est un tableau assez complet du développement de la vie chrétienne au cours de quatre siècles.

L'illustration est très riche et toujours utile. Pas une de ces vignettes ou gravures qui ne nous apprenne quelque chose de la vie de ces premiers âges. On nous y reproduit, notamment, les plus touchantes d'entre les nombreuses images religieuses que nous ont révélées les catacombes. A la fin de chaque volume, quelques pages de notes, nettes et concises, nous disent les détails de mœurs auxquels il a été fait allusion au cours du récit et qui peuvent avoir besoin d'éclaircissements. Et tout cela est écrit en un allemand simple et coulant, familier et pieux, qui se prêterait fort aisément à une traduction française.

Libri Quatuor de Imitatione Christi *in versiculos distributi* cura et studio Dris C. Albin de Cigala. — Un vol. in-12 carré de 380 pages, 5 f. — Paris, Société d'éditions, 47, rue Vivienne.

Les quatre Livres *de Imitatione Christi* sont d'un style qui n'est ni la poésie régulière ni la prose commune. C'est de la prose rythmique.

A la simple lecture on y aperçoit entre les membres de phrase une certaine proportion, un parallélisme qui en fait quelque chose d'analogue aux strophes lyriques, composées de vers assortis. Il y a des rimes, des assonances, des allitérations, des traces de *cursus* et autres artifices de style usités au moyen âge.

C'est ce genre de composition que M. Albin de Cigala a fait ressortir en distribuant le texte de l'*Imitation* par membres de phrase dont chacun est comme un vers de cette œuvre mi-prosaïque mi-poétique dans sa forme.

Rendue plus sensible pour le lecteur sans aucun travail de sa part, cette harmonie des phrases rendra plus agréable encore la lecture de cet incomparable écrit dont les paroles sont une musique et les pensées la sagesse même.

Ajoutons que M. de Cigala s'est imposé un travail assez considérable pour comparer les variantes et choisir la meilleure, pour restituer aux mots leur vraie place exigée par le rythme. La science et l'art se sont donné la main pour cette recension du texte latin dans lequel seul l'*Imitation de Jésus-Christ* peut conserver tous les agréments de son style.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Voudriez-vous nous donner les décrets relatifs au port de la barbe pour les séculiers et les réguliers ?

R. — Pour bien comprendre la portée de cette loi, il est utile de savoir ce que l'antiquité a réglé relativement au port de la barbe, et ce qu'en ont pensé les premiers siècles de l'Eglise. Nous verrons ensuite la formation et les développements de la loi ecclésiastique sur le port de la barbe par les membres du clergé séculier et du clergé régulier.

I. — La barbe dans l'antiquité

Disons tout d'abord que la barbe a été regardée par les anciens comme le symbole de la virilité, de la liberté, de la force, de la perfection, du courage, de la sagesse. « Barba ergo primo, dit Cornelius a Lapide, est insigne viri ; secundo, virtutis ; tertio, perfectionis, ait Isychius ; quarto, fortitudinis, inquit Eucherius ; quinto, sapientiæ, inquit Radulphus [1]. »

I. La barbe chez les Juifs. — La barbe, chez les Juifs, était en grand honneur, soigneusement peignée, ointe et parfumée. Le Psalmiste fait allu-

[1] *Commentaires sur le Lévitique*, ch. XIX, 27.

sion à cette pratique dans le psaume CXXXII, 2, où il décrit ce parfum précieux qui, de la tête d'Aaron, descend sur sa barbe : *sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron.*

Comme témoignage d'honneur et d'amitié, on baisait la barbe en la prenant avec la main. C'était, au contraire, un très grand outrage pour un Israélite que de lui couper la barbe par violence ou de la lui déranger; c'est pourquoi la honte et le malheur dont l'Assyrien menace le pays de Juda sont représentés par Isaïe sous le symbole de la barbe et de la chevelure coupées : *In die illa, radet Dominus in novacula conducta... barbam universam* (Isaïe, VII, 20), *et omnis barba radetur. (Ibid.*, XV, 2). Jérémie emploie la même comparaison : *Et omnis barba rasa erit.* (XLVIII, 37). Quant à Ezéchiel, il met la comparaison à exécution quand, sur l'ordre de Dieu, il prend un rasoir et le promène à travers sa chevelure et sa barbe pour montrer que les Juifs seront consumés par le fer et la faim : « Sume tibi gladium acutum radantem pilos... et duces per caput tuum et per *barbam tuam.* » (Ezéch., V, 1).

Aussi David fut-il sensiblement affecté de l'outrage fait à ses ambassadeurs par Hanon, roi des Ammonites, qui ordonna de leur couper moitié de la barbe, et les obligea de rester à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe fût repoussée. Ce fut l'occasion d'une guerre, et, pour la justifier, l'historien sacré a soin de remarquer que les serviteurs de David *grandem contumeliam sustinuerant.* (I Par., XIX, 5; II Rois, X, 4 et 5).

Enfin, comme suprême marque de déshonneur pour les prêtres du paganisme, Jérémie leur reproche d'avoir la barbe rasée, *habentes barbam rasam.* (Baruch, VI, 30).

Durant les temps de calamité, les Juifs *négligeaient* leur barbe : ainsi fit Miphiboseth, fils de Saül, lorsqu'il se rendit au devant de David, *illotis pedibus et intonsa barba.* (II Rois, XIX, 24). Se l'*arracher* était aussi un signe de grande douleur : témoin cette scène dont Esdras fut l'acteur et le narrateur après avoir constaté que les Juifs avaient contracté avec les nations des mariages illicites : « Evelli capillos capitis mei, et *barbæ*, et *sedi mœrens.* » (I Esdras, IX, 3). Ils se la rasaient aussi dans les grandes calamités; ainsi voit-on, dans Jérémie, 80 hommes venir de Samarie, *rasi barba, et scissis vestibus, et squallentes.* (Jér., XLI, 5). Enfin, dans les moments de deuil, les Juifs rasaient aussi leur barbe, pratique que Dieu défendit aux Lévites de suivre : *non radent caput, nec barbam.* (Lévit., XXI, 5).

La loi mosaïque renfermait trois prescriptions relativement à la barbe :

1° Le lépreux était obligé de faire constater par un prêtre l'existence de la lèpre dans sa barbe (Lév., XIII, 29 et 30), et de se raser la barbe le septième jour, *radet barbam. (Ibid.*, XIV, 9).

2° Il était interdit à tout Israélite de *tailler* sa barbe à la manière des païens : *nec radetis barbam. (Ibid.*, XIX, 27). L'hébreu porte : *non destrues extremitatem barbæ tuæ ;* ce qui justifie notre traduction. Dieu, en faisant cette défense, avait certainement en vue la pratique des Egyptiens, qui ne conservaient qu'un toupet à l'extrémité du menton [1], tandis que les Chananéens et les habitants des pays voisins de la Palestine n'opposaient aucune gêne à l'entier développement de la barbe.

3° Les prêtres devaient garder leur barbe pendant le deuil, *non radent... barbam.* (Lév., XXI, 5). Cette prescription démontre évidemment que les prêtres juifs portaient la barbe entière comme les autres Juifs. On a dit que les lévites étaient obligés de se couper entièrement la barbe à leur consécration [2]; cependant le Lévitique ne mentionne nulle part cette obligation, qui d'ailleurs se trouve en contradiction avec la scène décrite par le Psalmiste au sujet de la consécration d'Aaron et des autres prêtres, dont la barbe fut inondée par le parfum découlant de leur tête.

II. LA BARBE CHEZ LES AUTRES PEUPLES. — 1° *Chez les Grecs*, on représentait les législateurs, les dieux et les demi-dieux du paganisme avec une longue barbe, quelquefois même avec une barbe d'or. Diogène déclarait qu'il gardait sa barbe pour se rappeler qu'il était homme, et Artémidore disait que la barbe orne le visage comme une couronne de fils sont l'ornement de leur père. Un des personnages de Lucien déclare qu'il y a autant de déshonneur pour un homme à le priver de sa barbe qu'à faire tomber la crinière à un lion.

Les Grecs portèrent la barbe longue jusqu'au temps d'Alexandre ; mais ce prince ayant demandé à ses soldats de la tailler, le peuple suivit cette réforme.

2° *Chez les Romains*, à l'époque primitive, la barbe fut en honneur. Les premiers Romains se fussent bien gardés de supprimer cet appendice, signe visible de force et de puissance. Quand l'habitude de se raser se fut répandue parmi les patriciens romains, depuis Scipion, la barbe longue devint un signe de domesticité ; elle ne reprit faveur qu'au règne d'Adrien (138).

II. — LA BARBE DANS LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

Nous l'étudierons : 1° au temps des Apôtres et des premiers siècles; 2° dans la formation de la discipline actuelle, du IVe au XIIe siècle; 3° dans les Décrétales; 4° dans le Ve concile de Latran ; 5° au XIXe siècle et au concile du Vatican; 6° dans le Pontifical romain; 7° enfin nous verrons dans un dernier paragraphe la discipline relative à la barbe chez les religieux.

I. AU TEMPS DES APÔTRES ET DANS LES PREMIERS SIÈCLES. — 1° *Notre-Seigneur*, comme juif, devait

[1] Guérin, *Dict. des Dictionnaires*, art. *Barbe.*

[2] Goschler, *Dictionnaire de théologie*, t. II, art. *Barbe*, p. 328.

porter toute sa barbe. Bien que nous n'ayons aucun portrait authentique du Christ, les artistes chrétiens ont essayé de reconstituer ses traits au moyen des données de la tradition. Une des plus anciennes images, qui remonterait au deuxième siècle, si l'on admet le jugement de quelques savants de premier ordre, entre autres du docteur Labus [1], était peinte dans une chapelle du cimetière de Calliste. Le Sauveur y est représenté en buste ; il s'y montre avec le visage de forme ovale, légèrement allongée, la physionomie grave, douce et mélancolique, *la barbe courte et rare, terminée en pointe*. Cette image paraît être le point de départ de cette forme hiératique qui a traversé tous les siècles et qui a inspiré le génie de Léonard de Vinci, de Raphaël, d'Annibal Carrache [2].

2° Les *apôtres*, en leur qualité de Juifs, devaient aussi porter la barbe. De fait, la plupart des monuments anciens nous les montrent barbus. Il est vrai que dans quelques verres dorés [3], saint Pierre, saint Paul et d'autres personnages sont sans barbe. Mais ici, comme dans toutes les parties du vêtement, il faut faire la part des caprices de l'artiste.

3° *Aux temps apostoliques*, à Rome, les premiers chrétiens, qui appartenaient en majeure partie à la classe humble, devaient suivre les usages de celle-ci et porter la barbe. Ils l'ont fait en réalité. La plupart des monuments antiques nous les montrent barbus comme les apôtres.

Tertullien censure avec sévérité ceux qui se rasent le visage [4], et les *Constitutions apostoliques* portent : « *Oportet non barbæ pilum corrumpere, nec formam hominis contra naturam mutare*. Il ne faut pas corrompre le poil de la barbe ni changer la forme de l'homme contre la nature [5]. »

Saint Clément d'Alexandrie n'est pas moins véhément contre l'homme qui rase sa barbe : « La barbe est la fleur de la virilité... Dieu y attache tant d'importance qu'il la fait paraître chez l'homme en même temps que la raison (φρόνησις). Il est impie de l'en dépouiller... C'est faire penser qu'il est adultère, efféminé, *utrique veneri deditus* [6]. »

Les gnomes du concile de Nicée font aussi lire cette sentence : « L'homme qui rase sa barbe veut ressembler aux enfants sans connaissance [7]. »

Rappelons qu'à l'époque du concile de Nicée (325) la barbe, qui avait repris faveur au règne d'Adrien, était portée même par les patriciens romains ; cette coutume dura jusqu'à l'empereur Julien († 362), qui portait le manteau et la barbe des Stoïciens.

[1] *Annales de philosophie*, XXI, 357.
[2] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 3e édition, art. *Jésus-Christ*.
[3] Buonarruoti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti...*, XIV, XV, XVII.
[4] Tertullien, *De cult. fem.*
[5] *Const. ap.*, I, 3.
[6] *Pédagogue*, II, 3.
[7] Révillout, *Le concile de Nicée*, 1873, p. 59.

II. Commencements de la discipline actuelle. — 1° Même à l'époque que nous venons d'examiner, on rencontre quelques exemples de clercs rasés. La preuve nous en est fournie par le poète Prudence, qui, décrivant l'admission de Cœcilius Cyprianus dans le clergé de Carthage, dit que sa figure fut dès lors tout autre et qu'elle devint sévère, parce qu'elle avait été rasée jusqu'à la peau : « Jamque figura alia est, quæ fuit oris et nitoris ; exuitur tenui vultus cute, transit in severum [1]. »

C'est ce qui a permis à S. Grégoire VII de faire remonter aux premiers siècles de l'Eglise l'usage pour le clergé d'Occident de se raser la barbe : « Scilicet, ut quemadmodum totius occidentalis Ecclesiæ clerus ab ipsis fidei christianæ primordiis barbam radendi morem tenuit, ita et ipse frater vester archiepiscopus raderet [2]. »

2° C'est au IVe concile de Carthage, qui se tint en 436, que l'on fait remonter la première prescription canonique au sujet de la rasure de la barbe. On a donné plusieurs leçons de ce canon. La plus connue est celle qui est insérée au livre III des Décrétales, titre Ier, chapitre V : *Clericus neque comam nutriat, neque barbam*. D'autres, pour éluder la force de la défense, se tiennent à celle-ci qu'on trouve dans plusieurs manuscrits : *Clericus neque comam nutriat, neque barbam radat*. Le sens serait alors tout différent et signifierait : *Cheveux courts et barbe longue*. Il est à remarquer que cette interprétation correspond parfaitement à la description que Sidoine Apollinaire (430-488) fait du prêtre à peu près à la même époque : « Habitus viro, gradus, pudor, color, sermo religiosus ; tum coma brevis, *barba prolixa* [3]. »

Néanmoins le synode de Bourges de 1031 ordonne que les ecclésiastiques portent la tonsure et aient la barbe rasée [4].

Les barbares qui firent invasion dans l'Europe occidentale ne suivaient pas une règle uniforme. Les uns avaient le menton rasé, les autres ne gardaient que le poil de la lèvre supérieure, ou bien ils avaient la barbe courte et tressée.

Charlemagne supprima presque tout à fait la barbe et les moustaches.

III. Les Décrétales. — Le troisième livre des Décrétales renferme au titre premier deux canons relatifs à la barbe.

Le premier est emprunté au concile de Carthage, en reproduisant la leçon la plus sévère : « Clericus neque comam nutriat, neque *barbam*. » Quelle que soit la vraie leçon du concile de Carthage, l'insertion ainsi faite dans les Décrétales lui donne force de loi au sens restrictif. La preuve s'en trouve dans le second canon qui forme le chapitre VII, comme nous allons le voir.

[1] Prudence, *Peristephanon*.
[2] S. Grégoire, *Epistolæ*, lib. VIII, *Epist*. X.
[3] Sidoine Apollinaire, lib. IV, *Ep*. 24.
[4] Goschler, *Dictionnaire*, art. *Décorum clérical*, t. VI, p. 117.

Ce second canon est emprunté à une lettre à l'archevêque de Cantorbéry, dans laquelle le pape Alexandre III enjoint aux archidiacres de couper la barbe aux clercs, lors même qu'ils s'y opposeraient : « Clerici, qui comam nutriunt et barbam, etiam *inviti* tondeantur. »

Comment cette discipline fut-elle observée ? — Disons d'abord ce qui se faisait parmi les laïques. On se rasa complètement sous les Capétiens depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à Philippe de Valois (1328). A cette date, les longues barbes reparurent au jour. Cet usage prévalut surtout à partir de François I^er^, et jamais il ne fut en plus haute faveur. C'est le temps des moustaches à la turque, à l'espagnole, en garde de poignard; des barbes rondes, carrées, pointues, en éventail, en queue d'hirondelle, en feuilles d'artichaut. Les élégants, pour empêcher leur barbe de se défriser la nuit, l'enfermaient dans un petit sac appelé begotelle. La mode des cheveux courts et des barbes longues disparut après Henri IV.

Dans le clergé, la pratique se montra parfois en désaccord avec le texte de la loi et la coutume prévalut à certains moments de porter la barbe en tout ou en partie. Toutefois, deux restrictions y furent apportées : chaque année, à Pâques, le clergé devait se raser, et il devait le faire aussi pour une cérémonie importante.

Guillaume Durant parle de la pratique de se raser à Pâques et il en donne le symbolisme : « Ministri quoque, dit-il, ad decorem hujus solemnitatis (Pascha), se balneis prælavant, *barbas* et coronas tondent, capillos deponunt... *Barbas* et coronas tondere, est superfluitates et vitia deponere [1]. »

On raconte que Jourdain, évêque de Limoges au XI^e^ siècle, se fit couper la barbe la veille de son sacre au monastère de Saint-Martial : « *Barbam benidici jubet et detundi* [2]. »

IV. LE V^e^ CONCILE DE LATRAN. — Pour remettre en vigueur la prescription des Décrétales relative à la barbe, Léon X en fit une nouvelle promulgation : « Clerici in sacris constituti nec *barbam*, nec comam nutriant, sed tonsuram ferant. »

Les conciles particuliers ont rappelé la défense et fixé des termes pour obliger les clercs à se raser. Le concile de Narbonne de 1551 veut que ce soit *aù moins* tous les mois.

Léon X veilla à l'observation de la loi qu'il avait promulguée. « Rome entière s'amusa de la douleur que ressentit un certain Domenico d'Ancône, obligé de faire le sacrifice de sa barbe; elle avait été immortalisée par le sonnet de Berni. Adrien VI ne montra pas moins de rigueur : il reprenait sévèrement les ecclésiastiques qui portaient la barbe longue à la manière des soldats [3]. »

Malgré les efforts des Papes, l'habitude l'emporta sur la loi, au point d'être consacrée par les conciles particuliers et la S. Congrégation des Evêques et Réguliers elle-même.

De fait, le concile d'Aix-la-Chapelle de 1585, c. 17, ordonne seulement que les ecclésiastiques coupent la moustache de la lèvre supérieure, de manière qu'elle ne les gêne pas lorsqu'il prennent le précieux sang. Et la S. C. des Evêques et Réguliers, dans une décision du 5 mai 1580, au lieu de presser l'exécution de la loi, se contenta de déclarer « qu'un prêtre est libre de raser toute sa barbe, et que l'évêque n'a pas le droit de l'empêcher, car ce serait l'empêcher d'observer le canon *Clericus*, 5, *De Vita et Honestate clericorum* [1]. »

Il y eut au XVII^e^ siècle une mode particulière adoptée par les laïques et par les clercs. Depuis Louis XIII et Louis XIV, qui montèrent sur le trône avant d'avoir de la barbe (1610 et 1643), on s'appliqua, par imitation des rois, à porter le menton rasé. Sous Louis XIII, les trois quarts de la face se montraient dégagés; sous Louis XIV, les moustaches furent réduites à un simple filet.

Le clergé imita les laïques et comme eux porta la moustache. Ainsi en fut-il du cardinal de Bérulle, de saint Vincent de Paul, et de beaucoup d'autres.

Cet usage s'introduisit également en Allemagne et fut volontiers imité par le clergé, satisfait de s'épargner la peine de suivre la mode qui avait commencé de donner toutes sortes de formes singulières à la barbe ; et pendant que certains évêques voyaient sans peine cette habitude, elle fut sanctionnée comme loi diocésaine par un concile de Malines, en 1670 [2].

En Italie, la discipline est absolument la même et l'usage prévaut en partie contre la loi, témoin ces deux décrets d'un synode de Bénévent tenu à la fin du XVII^e^ par le cardinal Orsini :

> La barbe ne sera pas pointue, ni rasée sur les côtés, encore moins, contre les dispositions expresses des canons, nourrie en ampleur ou longueur. Les moustaches ne seront pas relevées, mais taillées au bord des lèvres.
>
> Nous louerons grandement ceux qui, suivant l'ancienne discipline de l'Eglise renouvelée par saint Charles, se couperont ou se raseront toute la barbe de huit en huit jours, et nous exhortons tous les ecclésiastiques à le faire effectivement.

L'archevêque donna lui-même l'exemple à son clergé et tous ses portraits le représentent sans barbe.

Il est curieux de se demander, d'après les médailles des papes, qui sont des actes officiels et authentiques de leur pontificat, quelles furent les variations de la discipline relativement au port de la barbe, et par conséquent quelle tolérance était admise dans l'Eglise. Les médailles commencent au pontificat de Martin V, qui siégea de 1417 à 1431. Ni lui ni ses successeurs ne gardent la barbe, jusqu'à Jules II (1503-1513), qui la reprit,

[1] *Rationale*, lib. VI, cap. 86.
[2] Barbier de Montault, *Le costume ecclésiastique*, t. I, p. 187.
[3] Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III.

[1] Nicolia, *Somme*, art. *Barbe*.
[2] Goschler, art. *Décorum clérical*, t. VI, p. 118.

mais momentanément. Léon X et Adrien VI, qui ont renouvelé les défenses, ont la figure rasée. Clément VII, qui fut intronisé en 1523, porte la barbe entière, et il en fut ainsi jusqu'à Clément VIII, qui mourut en 1605. La même année, Paul V inaugure une nouvelle méthode en ne conservant que la moustache et la mouche, ce qui s'observe jusqu'à Innocent XII, décédé en 1700; mais à partir de Clément XI, son successeur, les papes ont toujours été rasés : la mode en est venue par imitation de la cour de Louis XV [1].

De fait, au XVIII[e] siècle, on ne voyait guère que les Capucins ayant la figure ombragée.

V. Au XIX[e] siècle et au concile du Vatican. — Au commencement du siècle, le clergé regardait volontiers l'usage de porter la barbe comme légitime, témoin ce passage du *Dictionnaire* de Goschler : « De nos jours, la barbe servant en Occident plutôt d'ornement que de signe de la dignité virile, on peut la tolérer, si l'on évite à la fois le luxe et le scandale [2]. »

Cet usage s'étant introduit dans quelques diocèses d'Allemagne, notamment en Bavière, et menaçant de s'étendre encore, la S. C. du Concile, par ordre formel de Pie IX, écrivit en 1863 à l'archevêque de Munich pour lui enjoindre de réprimer cet abus dans sa province ecclésiastique. Il est déclaré dans cette lettre que l'innovation doit être réprouvée, parce qu'elle est en opposition avec la discipline moderne de l'Eglise latine, et qu'elle n'a pas reçu la sanction du Saint-Siège. En conséquence cet usage est non seulement condamné, mais on insiste encore sur le besoin de l'unité parfaite avec Rome pour l'habit et la tonsure des clercs, laquelle unité doit être maintenue et restaurée au besoin :

Ad aures Beatissimi Patris pervenit in nonnullis Bavariæ diœcesibus adesse ecclesiasticos viros qui, novitatis vel potius levitatis spiritu perducti, usum jamdiu insoletum barbam gestandi iterum introducere et exemplo suo alios ad illud imitandum allicere conantur. Quidquid de anteactis sæculis dici debeat, in confesso est modernam et vigentem Ecclesiæ latinæ disciplinam huic usui prorsus obstare novamque consuetudinem, ut legitime introducatur, necessario requirere assensum saltem tacitum supremi Ecclesiæ Pastoris. Hic autem hujusmodi novitatem omnino se reprobare declarat, eo vel magis quod, tristissimis hisce temporibus, spiritus omnia innovandi haud paucos seducat et ex una novitate in aliam facile procedi possit. Quæ cum ita sint, placuit Sanctitati Suæ mihi in mandatis dare ut omnibus Bavariæ antistitibus suo nomine significarem ab ipsis omnimode curandum esse, non solum ut prædictus usus expresse prohibeatur, sed etiam ut disciplinæ unitas et perfecta cum Ecclesia Romana, omnium magistra, conformitas in omnibus, ac proinde etiam in habitu et tonsura clericorum, servetur vel, si opus sit, restauretur, ac qualiscumque nova consuetudo vitetur quæ supremo Ecclesiæ capiti opprime cognita atque ab ipso probata non sit [3].

Au concile du Vatican, Mgr Martin, évêque de Paderborn, fit une motion pour que l'Occident reprît la barbe. Le lendemain, Mgr Haynald, évêque de Collocza, lui répondit, et la chose en resta là [1].

Aujourd'hui donc la législation des Décrétales et du V[e] concile de Latran au sujet du port de la barbe reste en vigueur, et toute coutume contraire a été révoquée par Pie IX en 1863.

Il y a cependant une tolérance acceptée pour les missionnaires en raison de circonstances spéciales, soit à cause des contrées sauvages qu'ils évangélisent, soit par suite de la difficulté de se raser durant de longs voyages.

L'Afrique a adopté cette pratique, parce que les Arabes regardent la barbe comme un ornement indispensable. Aussi les populations, qui y sont habituées et y attachent grande importance au point de vue de la dignité humaine, en verraient avec indignation la suppression radicale.

VI. Le Pontifical. — Le Pontifical a un chapitre intitulé *De barba tondenda*, qui indique les cérémonies à suivre quand on coupe la barbe pour la première fois aux clercs, *quando primo clericis barbæ tondentur*. L'évêque est assis et porte la mitre; pendant ce temps le chœur récite une antienne, puis le psaume 132, où il est fait mention de la barbe d'Aaron. L'évêque, debout, récite une oraison où il invoque le secours de la protection céleste sur le nouveau clerc, afin de l'aider dans la vie présente et de lui faire atteindre heureusement la vie future.

Bien que la rubrique ne le dise pas, la cérémonie ne pouvait être complète qu'autant que l'évêque avait, de ses propres mains, avec des ciseaux, coupé quelques mèches de la barbe, comme il le fait pour la première tonsure; sans cela, ce rite spécial perdrait une partie de sa signification [2].

VII. Chez les religieux. — Il est prouvé que saint Dominique ne portait pas de barbe. On lit dans sa vie par Thierry d'Apolda que, dans l'année 1217, voulant se rendre dans la terre des Sarrazins pour y prêcher la foi, le saint *laissa pousser* sa barbe pendant quelque temps [3].

Le concile de Narbonne, de 1551, fait une obligation à tous les religieux de se raser pour sortir de leur monastère : « Nullus monachus audeat in vulgus prodire nisi aperta corona, *barbaque abrasa*, cum habitu suo [4]. »

Aujourd'hui tous les ordres religieux ont cessé de porter la barbe; elle n'est plus tolérée que chez ceux à qui leurs constitutions propres la prescrivent en signe de pénitence et de vie plus austère. On n'en cite que deux exemples : les Camaldules et les Capucins.

Les ermites Camaldules ont été fondés en 1520 par le vénérable Paul Giustiniani, et ils ont leur maison généralice à Frascati [5].

[1] Barbier de Montault, *l. c.*, p. 190.
[2] Art. *Décorum clérical*, t. VI, p. 118.
[3] *Nouvelle Revue théologique*, 1876, p. 229.

[1] Barbier de Montault, *l. c.*, p. 191.
[2] Barbier de Montault, *l. c.*, p. 186.
[3] Barbier de Montault, *l. c.*, p. 190.
[4] Goschler, art. *Décorum clérical*, t. VI, p. 118.
[5] Battandier, *Annuaire Pontifical*, 1901, p. 449.

Les Capucins, dont l'origine remonte à la même époque, portent toute la barbe ; quelques-uns cependant se rasent la lèvre supérieure ; d'autres raccourcissent au moyen de ciseaux les poils de la moustache pour qu'elle ne les gêne pas en prenant le précieux sang au saint sacrifice [1].

Q. — 1° Une confrérie érigée canoniquement peut-elle avoir successivement plusieurs sièges ?

2° Son transfert dans une autre paroisse ne serait-il pas une érection nouvelle ?

3° Dans le cas de nullité de ce transfert ou érection nouvelle, l'ancien siège est-il conservé ou disparaît-il ?

4° Enfin, quelles sont les causes qui peuvent détruire l'érection canonique et régulière d'une confrérie ?

R. — Ad I. Une confrérie érigée canoniquement peut-elle avoir successivement plusieurs sièges ? — Oui, car tous les auteurs affirment que les confréries peuvent quitter l'église où elles se trouvent érigées et se transporter dans une autre église. Ferraris cite plusieurs décisions des Congrégations romaines qui confirment la doctrine universellement admise par les canonistes : « Confraternitates, dit-il, ab ecclesiis in quibus reperiuntur erectæ et institutæ possunt libere discedere, et expelli, etiamsi essent erectæ et institutæ in ecclesiis Regularium [2]. »

Le motif, dit Pellizzarius, c'est que les confréries sont des collèges *personnels*, et non des collèges *réels ;* elles n'ont donc aucun lien nécessaire avec les églises où elles sont, et peuvent dès lors se transporter où elles désirent [3].

On fait cependant une exception pour les confréries du Saint-Sacrement, parce qu'elles sont nécessaires dans les églises paroissiales, et pour les confréries qui se sont engagées au moment de l'érection à ne jamais quitter l'église ou l'oratoire où on les établissait [4]. Dans ce cas toutefois le curé peut les relever de leur engagement et autoriser la translation, comme gardien des droits de son église.

Ad II. Le transfert d'une confrérie dans une autre paroisse n'est-il pas une nouvelle érection ? — Le transfert d'une confrérie dans une autre paroisse équivaut à une érection nouvelle : aussi faut-il, comme pour une érection, la permission de l'évêque. C'est ce qu'affirme la S. C. du Concile dans une décision du 22 mai 1734 : « Ad translationem societatis ad novum oratorium, aut alibi, requiritur auctoritas Episcopi [5]. »

Cela se conçoit : aucune confrérie, en effet, ne peut être établie dans n'importe quelle église du diocèse sans l'autorisation de l'évêque, qui assigne à chacune sa place.

Ad III. Dans le cas de nullité de ce transfert ou érection nouvelle, l'ancien siège est-il conservé ou disparaît-il ?

Quand le transfert a été nul parce que les formalités imposées sous peine de nullité n'ont pas été observées, la confrérie conserve son ancien siège. De fait, dès lors que la confrérie n'a pas été supprimée canoniquement, elle subsiste comme société ; or, cette société a besoin d'une église qui lui serve de siège. Comme la translation est supposée nulle dans l'hypothèse, la confrérie n'a pas eu son siège transporté dans la nouvelle église : elle reste donc nécessairement rattachée à l'ancienne.

Ad IV. Quelles sont les causes qui peuvent détruire l'érection régulière et canonique d'une confrérie ?

Une confrérie devant son existence canonique à un acte formel de l'autorité ecclésiastique, qui l'a approuvée comme société pieuse, *locus pius*, ne peut finir que par un acte formel de la même autorité, qui retire son autorisation et détruit la société.

I. Une confrérie ne peut finir par extinction, sous l'influence d'une cause autre que celle que nous venons d'indiquer.

1° *La suppression violente de la part de l'autorité civile* n'a aucune influence sur l'existence canonique de la confrérie, parce qu'elle émane d'un pouvoir incompétent. Aussi la confrérie supprimée continue à jouir de tous les privilèges qu'elle avait auparavant, et quand la liberté lui sera rendue, il ne lui faudra pas de nouvelle érection.

2° *La pénurie totale de confrères* ne détruit pas une confrérie. Dans ce cas les indulgences et les privilèges de la société ne sont pas anéantis : pour les renouveler, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une nouvelle érection. C'est ce qui ressort d'une décision de la S. C. des Indulgences du 28 janvier 1839. On avait retrouvé dans l'église de Sainte-Waldetrude, au diocèse de Tournai, un diplôme relatif à l'érection d'une confrérie ; comme la société n'existait plus en fait, on se demandait si l'érection avait réellement eu lieu, ou bien si la confrérie avait cessé par suite du défaut de membres. La S. C. répondit : « Non indigere nova canonica erectione pro sodalitate Sanctæ Waldetrudis instauranda ; ac etiam si ob defectu confratrum ipsa desierit, tamen indulgentiæ ac privilegia in enuntiata Bulla contenta minime amissa sunt ; proindeque vigere [1]. »

3° Si une confrérie a été érigée par des religieux dans une église dont ils avaient la charge, cette confrérie ne perd pas ses privilèges parce que l'église passe en d'autres mains : ainsi l'a déclaré la S. C. des Indulgences, le 19 août 1747, pour une confrérie du Rosaire érigée par les Dominicains

[1] *Ibid.*, p. 458.
[2] Ferraris, v° *Confraternitates*, art. I, n. 39. — Cf. Amostazo, *Tractatus de causis piis in genere et in specie*, lib. IV, cap. XII, n. 8 ; — Bassi, Quæst. IX, n. 1 ; — Pignatelli, *Consultationes canonicæ*, t. IX, con. CXLVII, n. 13.
[3] Pellizzarius, *Manuale Regularium*, tract. VIII, cap. V, n. 273.
[4] Zamboni, *Collectio Declarat.*, t. IV, v° *Sodalitium*, X.
[5] *Ibid.*

[1] *Decreta authentica*, n. 269.